Image not found or type unknown

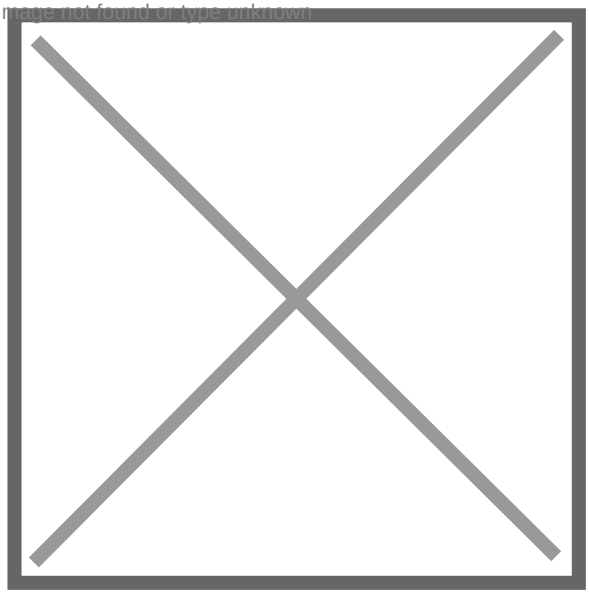

Trou fait sur un liner de piscine en SAV

Par **Mico**, le **31/05/2024** à **16:29**

Bonjour,

Pour faire son travail le technicien a utilisé des étais posés dans le fond du bassin pour prendre appui.

A la suite de son intervention j'ai constaté une baisse anormale du niveau d'eau du bassin, et soupconné un trou dans le liner, fais lors de l'installation des étais par ce technicien.

Une fuite existe, à l'endroit où un étais à été posé. Le responsable me demande un devis de réparation de mon liner que je lui fait parvenir, et fait une déclaration a son assureur qui missionne un expert.

Dans ses conclusions l'expert écrit:"Qu'il a quantifié les dommages mais ne peut pas affirmer ou infirmer que l'Ets est responsable des fuites de ma piscine. L'expertise a été non contradictoire

Mais à titre commercial, l'Ets me propose une participation aux frais de 1200 € sur 4232 € chiffré sur devis

j'ai refusé et saisi ma protection juridique qui a envoyé un courrier. A sa réception l'Ets me propose une indemnisation de 3025 € , qu'elle augmente à 3400 € sous conditions après avoir saisi le médiateur.

Ce montant proposé me laisse un reste à charge de 832€, je dois en faire l'avance et me sera remboursé sur présentation des factures acquittées.

Un échec de conciliation est dress. Le responsable de l'Ets m'indique qu'il me faudra apporter la preuve de la responsabilité de leur technicien alors qu'un expert a été dépêché sur place qui ne peut pas affirmer ou infirmer sa responsabilité.

Les 3 offres d'indemnisations, qui m'ont été faites peuvent elles suffirent à une reconnaissance de responsabilité.

Dans l'attente des réponses

Cordialement

Par **saupap**, le **16/08/2024** à **01:02**

Bonjour,

Je viens d'acquérir une piscine creusée. Les travaux étant terminés j'ai demandé à un artisan de réaliser une terrasse en bois autour de celle ci.
Au cours des travaux, un des ouvriers a percé le liner avec sa perceuse (trou d'environ 1mm).
Je souhaite faire régler à l'artisan le changement du liner qui était neuf.
Puis je déduire la somme du remplacement de la facture dont je dois m'acquitter?

Cordialement

Par **Mico**, le **16/08/2024** à **19:03**

Bonjour,

Pour engager la responsabilité d'un tiers, il faut tois éléments:

Qu'il ai commis une faute

Qu'elle ai causé un préjudice

Qu'il y ai un lien de causabilité

Non, vous ne pouvez pas déduire la somme du remplacement du liner de la facture de l'artisan, il faut que l'artisan reconnaisse sa faute ou celle de son salarié pour lequel il est responsable dans le cadre de son travail.

Faite un constat avec le responsable, en décrivant les faits et les dommages, donner le à votre assureur; faite lui suivre un devis de remplacement de votre liner, si vous ne pouvez pas le joindre à votre déclaration. Pour infos vous avez cinq jours pour la faire.

Cordialement

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés